

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **23 septembre 2019**, à 20 heures, à la salle du conseil, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 9 septembre 2019 et est intitulé :
 - # 1 *Projet de règlement 1500-11 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Re-11, l'usage «Commerce ou service relié à l'automobile ou à la mécanique»*
 - 1.1 Ce projet a pour objet d'amender le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Re-11, l'usage «Commerce ou service relié à l'automobile ou à la mécanique.
 - 1.2 Ce projet vise les zones admissibles suivantes : Rd-15, Rd-13, CbP-26, Rb-94, Rb-93 et CcM-12 situées dans le secteur de l'avenue Sainte-Brigitte Sud, la rue du Peuple et le boulevard Taché.
2. L'illustration des zones visées par ces projets de règlements peut être consultée au bureau de la Ville.
3. Qu'au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ces deux projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce treizième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate